



Majoration d'un procès à cause de mon non changement d'adresse sur ma carte grise

Par **Laets51**, le **21/02/2023** à **19:32**

Bonjour, j'ai été flasher à 110km au lieu de 70km. J'aurais reçu mon recommandé il y a 1an à l'adresse figurent sur ma carte grise, hors j'avais déménagé quelques moi avant. Je viens de recevoir mon amende majoré à ma nouvelle adresse. J'ai voulu contesté la majoration, cela ma été rrejeté pour raison que j'avais pas fait le changement d'adresse. J'ai demandé une photo radar, car je me souviens plus d'avoir pris ce trajet là. Mais pour le moment on n'a pas pu me donner de réponse favorable.

Ma question comment puis-je contesté mon amende forfaitaire son que cela soit refusé ?

Par **amajuris**, le **21/02/2023** à **20:30**

bonjour,

lorsqu'on conteste une amende routière, vous n'avez jamais la certitude que cela soit accepté.

si vous êtes sur de vous, vous pouvez confier votre affaire à un avocat spécialisé.

vous aviez l'obligation de modifier l'adreesse sur votre carte grise sous un délai d'un mois (amende de 135 € à 750 €).

salutations

Par **BrunoDeprais**, le **21/02/2023** à **22:01**

Bonsoir,

C'est un OMP qui décidera, pas un forum.

Bonne chance!